



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'ouverture des crédits pour 1 100 € sur l'opération 36 « Enfance – jeunesse » en attente du vote du budget.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### 2. Tarifs de vente de produits par les jeunes de la maison des jeunes.

Les jeunes vendent régulièrement des gâteaux, crêpes...lors d'animations sur la commune (14 juillet, marché de Noël...). La régie de la maison des jeunes permet ces ventes mais sous couvert d'une délibération actant les prix de vente. La commission « Enfance-Jeunesse » a travaillé sur des propositions de prix comme suit :

- Produits des ventes de divers objets dans le cadre des activités comme les marchés, le vide ta chambre

Bocaux pour faire des pâtisseries	5€
Décorations DO IT YOURSELF	3€
Plants légumes	2€
Clé USB avec les photos	100% du prix d'achat de la clé USB
Goodies Maison des Jeunes (sac	100% du prix d'achat

- Produits des ventes alimentaires :

Crêpes nature	1€
Crêpes avec supplément confiture ou chocolat ou sucre	1,50€
Gâteaux	1,50€
Gaufre nature	1€
Gaufre avec supplément confiture ou chocolat ou sucre	1,50€
Confiserie à l'unité	0.50 €
Sachet de confiserie	2 €
Boissons type sodas au verre ou en canette	1,50€
Boissons type café, thé, infusion, chocolat chaud	1€

- Pour les produits des réalisations des prestations diverses comme une tombola, une bourriche, un loto.

Ticket de tombola une seule chance au tirage	1€
Ticket de tombola une chance au grattage, une chance au tirage	2€
Bourriche	1€
Carton de loto	1€

*Sur proposition de la commission « Enfance jeunesse » et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de prix pour les ventes des jeunes de la maison des jeunes présentés ci-dessus.*

*Adoptée à l'unanimité.*

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### 3. Précision sur les tarifs de la maison des jeunes et tarifs des soirées.

Au niveau des tarifs de la maison des jeunes, les familles ont un reste à charge calculé en fonction de leur quotient familial et ceci pour toutes activités réalisées au sein de la maison des jeunes. Il est précisé que le pourcentage du reste à charge vaut également pour les séjours. (Précision de la délibération n°8/2023).

Au vu de l'augmentation des denrées alimentaires, il est proposé d'appliquer un tarif fixe réparti en fonction du quotient familial pour les soirées :

MDJ	QF CAF	QF1 0€- 400€	QF2 101€ - 700€	QF3 701€ - 1000€	QF4 1001€ - 1300€	QF5 1301€ - 1600€	QF6 1601€ et plus	HC
Tarifs soirées	Tarif	2.50€	2.75€	3€	3.25€	3.50€	3.50€	6€

*Sur proposition de la commission « Enfance jeunesse » et après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- *précise que le pourcentage du reste à charge indiqué dans la délibération n° 8 de l'année 2023 vaut également pour les séjours.*
- *approuve l'application des tarifs pour les soirées comme présentés ci-dessus.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### 4. Signature d'une convention pour accepter les chèques ANCV pour la maison des jeunes.

Afin de permettre à certaines familles de pouvoir payer les activités et/ou séjours avec des chèques vacances, il convient de signer une convention avec l'ancv. Cette disposition coûte pour la collectivité des frais de commission de 2.5% retirés à chaque remise de chèque vacances (prélevé sur le remboursement des chèques), mais cela assure le paiement et facilite le reste à charge des familles.

*Sur proposition de la commission « Enfance jeunesse » et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjointe déléguée, à signer la convention avec l'ANCV pour accepter les chèques vacances pour les activités et séjours réalisés avec la maison des jeunes.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### 5. Achat licence IV.

Il est proposé d'acheter la licence IV appartenant à M. CHEBROUX pour la somme de 5 000 €.

Cette transaction se fera par acte notarié. Les frais s'y rapportant seront à la charge de la commune. Ils seront de l'ordre de 1 500 €

*Monsieur Patrick PASTOUR, Maire délégué de Saint-Cyr en charge du développement économique propose l'achat de cette licence IV :*

- *pour maintenir une certaine attractivité sur la commune,*

## **MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR**

- pour permettre de conserver le dernier débit de boisson sur la partie haute de la commune place du 11 novembre,
- pour compenser une carence sur l'initiative privée.

Une licence se négocie entre 7500 € et 8000 €. Un accord a été trouvé sur cette offre de 5 000 € à laquelle se rajoutera des frais d'acte de l'ordre de 1500 €. La question de l'exploitation étant complexe, elle sera à étudier par la suite.

*Pascal GALARD : Une licence IV a une date de péremption au bout de 5 ans sans vie. En cas de rachat par la commune la licence IV devra être utilisée au moins une fois dans les 3 ans pour prolonger le délai de péremption de 3 ans et ceci pendant plusieurs jours consécutifs et manière active. Elle peut être louée à condition que la personne exploitante (qui ne peut être ni le maire ni un élu) suive une formation de 2.5 jours pour la bonne utilisation de cette licence. Si la commune devient propriétaire, elle devra rester sur la commune et ne pourra pas être utilisée par les associations.*

*Didier ROUIL, président du comité des fêtes de Saint-Cyr, ayant un n° de SIRET, se renseigne auprès de la Préfecture.*

*Le Maire : Sur le secteur de Saint-Cyr, la licence IV a été conservée et louée au restaurant de la fontaine, sur le secteur de Beaumont, cet achat maintiendrait l'attractivité commerciale.*

*Sur proposition de Patrick PASTOUR, Maire délégué de Saint-Cyr en charge du développement économique, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter la licence IV de Mr CHEBROUX pour la somme de 5 000 € et sous réserve de la réglementation administrative en vigueur.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **6. Révision des loyers des bâtiments communaux.**

L'état oblige le plafonnement à 3.5% de l'indice des loyers commerciaux pour les PME jusqu'au 31 mars 2024. Ainsi l'ensemble de nos locataires peuvent en bénéficier sauf la sage-femme et les infirmières, qui ont respectivement +6,12% et 6% d'augmentation.

Il est proposé, pour toute l'année 2024, pour une équité entre nos locataires, de plafonner toutes les révisions de loyer à 3,5%. Des avenants seront signés dans ce sens.

*Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- accepte de plafonner toutes les révisions de loyers de la commune à 3.5% pour l'année 2024
- autorise le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué, à signer les avenants auprès des différents locataires pour acter cette décision.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **7. Renouvellement du contrat de prêt à usage pour l'association « les Mousquetaires ».**

L'Association Les Mousquetaires occupe aujourd'hui gratuitement une partie des anciens services techniques sur Saint-Cyr pour son activité. L'association paie des charges à hauteur de 30 € par mois.

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La convention de mise à disposition gratuite arrive à son terme le 9 avril 2024, il est proposé de la renouveler en appliquant le même montant de charge.

*Gervais DESFEUX : Est-ce que cette association intervient sur la commune ? Dans quel domaine ?*

*Christophe BIASON : Je n'ai pas de réponse exacte, mais ils répondent à toutes les demandes.*

*Karine HERMOUET : Elle est accompagnée par le Département.*

*Gervais DESFEUX : Est-ce que les autres associations qui ont des salariés paient un loyer ? comme par exemple l'ADMR, est ce qu'elle paie un loyer ?*

*Un élu : Sur Beaumont le loyer était gratuit pour l'ADMR.*

*Christophe BIASON : C'est une association qui ne demande pas de subvention si le loyer reste identique sinon elle en demandera une.*

*Le Maire : C'est une association qui n'a pas de gros revenu voir elle survie et elle est financée pour partie par le Département*

*Gervais DESFEUX : Le montant des charges de 30 € couvre-t-il encore les charges réelles ?*

*Stéphanie TOUZALIN : Cette association a une vocation d'aide, si après vérification du montant des charges, il s'avère que ça ne suffisait pas, on pourrait faire un avenant.*

*Karine HERMOUET : Il reste intéressant de connaître leur périmètre d'intervention.*

*Pascal GALARD : ils ont 10 CDI et 6 bénévoles et leur résultat compense tout juste les salaires.*

*Sur proposition de Christophe BIASON, adjoint aux « Fêtes et cérémonies », et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué, à signer le renouvellement du commodat avec l'association « les Mousquetaires » et selon les mêmes conditions.*

Présents : 21  
Pouvoirs : 4  
Total : 25  
Votants : 25  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 2 Gervais DESFEUX – Séverine ALOUIN

### **POUR INFORMATION**

#### Sensibilisation sur les VIF

*Hugo GITTON, référent à la sécurité a pour projet cette année sur la sécurité, les VIF : violences intrafamiliales. Suite à la rencontre avec la gendarme PORCHE en charge de ce sujet, il est convenu de mettre en place une formation pour les élus et ensuite une auprès des agents ; un appel auprès d'autres agents des communes alentours sera fait pour compléter le groupe.*

*Formation des élus : lundi 29/04 à 19h*

*Formation des agents : le jeudi 23/05 à 9h15*

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Agenda : Rappel : élection européenne le 9 juin. Prévoir une tranche horaire de 2 à 3 heures pour occuper les 2 bureaux de vote.

Ce même week-end du 8 et 9 juin, seront accueillis les « Grands chapitre des tire-douzils » à la salle des fêtes de Beaumont.

Retour des agents : Le Maire informe que les agents ont remercié les élus sur l'octroi de la prime pouvoir d'achat.

Fibre : Orange transmet un mail à certaine personne comme quoi la fibre arrive, est-ce réel ? Les travaux sont en cours avec une prévision de fin vers 2025, tous les secteurs ne sont pas déployés, il y a encore beaucoup à faire.

A noter qu'à réception de ce mail d'Orange, l'administré devrait recevoir la fibre dans les 2 à 3 mois qui suivent. L'information parvient donc par mail, par flyer dans les boites aux lettres ou par porte à porte, les administrés seraient raccordables : ils sont invités à aller sur le site suivant : [www.vienne-numérique.fr](http://www.vienne-numérique.fr)

### Eclairage

Gervais DESFEUX : Le problème d'éclairage sur la gare existe toujours, quand ce sera réellement réparé ?

Bernard BLANCHARD : On suit les problèmes, il s'agit d'un problème de câble. On relance régulièrement car on sait bien que la sécurité est en jeu : SOREGIES et GRAND POITIERS sont au courant.

De même, il y a des problèmes de régulation : les horloges sont mal réglées.

Conférence des maires de mercredi dernier : en décembre après plusieurs remontés de mécontentement de différents maires, la Présidente de Grand Poitiers a missionné le Maire de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux pour travailler sur la gouvernance de Grand Poitiers.

Après un travail d'un mois, la volonté de la présidente est de continuer à faciliter les choses : il y aura :

- le renforcement du pouvoir local avec les comités locaux qui est un vrai lieu de débat
- des prises de décision possible sur des enveloppes budgétaires par les comités locaux
- dégagement de moyens supplémentaires pour la voirie : 900 000 € à 1 000 000 € viendront abonder + 400 000 € pour les centres de ressources et notamment les « pata » pour la voirie + les panneaux de signalisation seront repris sur le fonctionnement de Grand Poitiers et non plus sur les PPI + augmenter les fauchages : ces éléments seront mis au BP 2024.
- Les centres de ressources ont été également dotés du nombre de personnels nécessaire : pour la 1<sup>ère</sup> fois le centre de ressources Nord est complet.
- Fauchage : mis en application des règles sur 2024 concernant les hauteurs au carrefour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h05.

La date du prochain conseil municipal est prévue pour le 25 mars 2024.

Le Maire  
Nicolas REVEILLAULT



Le secrétaire  
Sébastien BLAIN

